

Psychologique, verbale, physique et sexuelle, la **violence conjugale** est un processus. Pire, une dangereuse spirale qui avale d'un côté la victime, de l'autre l'auteur des violences. Parce qu'il n'est pas fier de ses actes, l'homme

**NON A LA
VIOLENCE.**

refuse de parler. Et si la femme se tait, c'est par peur et culpabilité. Auteurs, victimes, associations, médecins, policiers,... rencontres et réflexions pour **briser la loi du silence.**

Claudine, 35 ans. Mère de 2 filles, elle est au refuge depuis 12 jours. C'est son deuxième séjour. L'espoir de se remettre avec son mari s'est envolé : il est trop violent. Elle entame une démarche de divorce pour refaire sa vie avec ses enfants.

Ce sujet vous interpelle ?
Venez en discuter sur
le forum de notre site
www.lalibreessentielle.be.



Josiane, 41 ans. Victime de violences verbales, elle suit un aujourd'hui un programme de reconstruction d'elle-même et de réinsertion dans la société.



Virginie, 34 ans. Au refuge depuis le mois d'octobre avec ses enfants. Depuis 12 ans, elle quitte son mari régulièrement pour fuir dans sa famille. C'est la première fois qu'elle vient au refuge.

« LA VIOLENCE CONJUGALE TOUCHE TOUTES LES CLASSES SOCIALES, LES CULTURES, LES RELIGIONS. »



Angélique, 46 ans, trois enfants et deux petits-enfants. Elle est au refuge depuis 8 jours pour la première fois. Son mari, le père de ses enfants est mort. C'est son compagnon qui a été violent avec elle et avec les enfants. Désormais elle veut vivre pour ses enfants.

Un soir d'octobre. Accrochés aux guirlandes, des ballons noirs et orange donnent à la salle à manger des airs de fêtes. La maison n'est que jeux et courses d'enfants. Onze bambins fêtent Halloween, déguisés pour se faire peur. Le plus jeune a deux ans, l'aîné, huit. Ça crie, ça pleure et ça s'amuse. Vers dix-huit heures, chacun à leur tour, les parents sonnent à la porte pour récupérer leur(s) monstre(s). Certains restent le temps d'un verre. Maman de deux fillettes, une amie s'attarde, accepte un second verre. Elle ne semble pas bien. Nous nous connaissons depuis quinze ans. Un troisième verre. Elle hésite, veut parler, mais se tait. Un autre verre. D'un coup, elle craque et parle. On ne sait que faire, mon épouse et moi. Une gêne, tout d'abord, du silence que cache un étrange mélange d'incompréhension et d'étonnement. Non, nous ne savions rien. Non, nous n'aurions pas pu imaginer. Elle lâche ce qu'elle encaisse depuis plusieurs années : les insultes, les coups, l'enfer. Puis elle se tait. Après quelques secondes de silence, elle dit que ce n'est rien, qu'elle se sent un peu mieux. Elle nous demande le silence. Elle s'en va.

Comment on en arrive là

Trois jours plus tard, dans un restaurant, moi et lui. Il sait que je sais. Il est calme. À quarante-trois ans, il occupe un poste important dans une entreprise publique. « Comment j'en suis arrivé là ? Je n'en sais rien, je ne peux pas comprendre. Chaque fois que je l'ai touchée, j'ai eu honte. Je me dégoûtais. Avant, je ne m'étais jamais battu. Je n'étais pas bagarreur, plutôt le contraire. J'ai tort sur toute la ligne, je le sais. Tu n'imagines pas comment on en arrive là. Tu glisses doucement. Je me dégoûte. J'ai perdu tous mes copains, toutes mes relations. Elle ne supportait rien. Il m'était devenu impensable de sortir. Dès que je sortais, c'est que j'avais quelqu'un d'autre. Elle se mettait devant la porte, bloquait le passage. Alors j'ai commencé à l'écarté. Je l'ai écartée une fois, deux fois, puis le l'ai poussée. J'ai poussé une fois, deux fois, trois fois, et de plus en plus fort. Je l'aimais, mais elle me rendait fou. Je me dis qu'elle réclamait des coups pour me tenir à la maison. Je frappa, et je n'osais plus sortir, j'avais peur que cela ne se sache. Je restais à la maison. Cela allait bien, cela allait mieux, et puis cela recommençait. Elle me blessait avec ses mots. Frapper, c'est tout perdre. Finalement, je suis si content qu'elle vous ait parlé. Maintenant, tout le monde peut savoir. J'ai honte, mais je pars, je dois me retrouver. »

Un processus qui préoccupe

Six semaines plus tard, au Collectif Femmes battues à Liège. « Quand j'entends cette histoire, je retrouve des bribes de témoignages entendus depuis vingt ans que j'écoute des femmes victimes : une relation forte, un isolement grandissant, une violence morale qui s'installe, puis glisse et devient physique. La violence s'inscrit souvent dans un processus », explique Marisa Giancane, responsable du Collectif contre les Violences familiales et l'Exclusion¹⁰ à Liège. « Elle est d'abord psychologique et verbale – c'est l'humiliation, le contrôle et la dévalorisation –, puis elle prend des formes plus visibles comme la violence physique et sexuelle, sans oublier la violence économique. Vient ensuite le moment où la femme, à bout,

n'en peut plus et brise le silence. Il est alors important de l'accompagner dans l'expression de ce vécu de violence. C'est ce que notre association fait depuis 25 ans. » Même si la reconnaissance des violences conjugales existe, il reste du chemin pour que celle-ci disparaisse du quotidien de trop nombreux ménages. « La dénonciation des violences que les femmes subissent a contribué à porter le problème de la sphère privée à la sphère publique. C'est un pas, mais il faut continuer à dénoncer le problème. La violence contre les femmes est reconnue comme un problème social dont on se préoccupe à l'échelle mondiale. Les dispositions prises par les Institutions internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'OMS soulignent le lien entre le statut inégal réservé aux femmes et la violence qui leur est faite. Pourtant, aujourd'hui encore, les femmes hésitent à dénoncer, à faire constater leurs traumatismes, à porter plainte et à prendre part à la procédure judiciaire. L'ouverture des professionnels à cette thématique va grandissant, mais certains préjugés ont la vie dure ! »

Agir sur les mentalités

« La violence conjugale touche toutes les classes sociales, les cultures, les religions. Ce qui est en jeu, c'est le rapport social de force, séculaire, entre hommes et femmes. Des lieux d'accueil sécurisés, des espaces de parole, des programmes d'accompagnement et de soutien sont indispensables et devraient être multipliés. Il est également important d'agir sur les mentalités par de l'information, de la sensibilisation, de la formation, auprès du grand public, des professionnels de première ligne (travailleurs sociaux, policiers, médecins...) et des auteurs. Il faut surtout s'interroger avec les jeunes sur les relations entre filles et garçons. »

La violence conjugale a longtemps été considérée comme faisant partie du domaine privé, secteur où l'État n'a pas à intervenir. Il a fallu attendre 1989 pour que le viol entre conjoints devienne punissable par la loi belge. Le précédent gouvernement a adopté depuis une loi rappelant l'interdiction des coups et blessures entre conjoints et, en 2001, élaboré un plan national d'action contre la violence à l'égard des femmes²¹ dont les retombées, réelles, n'empêchent pas que chaque année, en Belgique, des femmes meurent de coups portés par leur conjoint.

« Une prise de conscience existe », insiste également Nathalie Kumps, avocate. « Des projets menés sur Anvers ou Bruxelles le prouvent, mais les moyens pour développer une véritable politique manquent. Les parquets classent trop de plaintes et évitent trop souvent d'intervenir. Mais on voit aujourd'hui des hommes oser reconnaître leurs actes et parler de violence. L'amélioration de cette triste constatation passera également par la prise en charges de l'auteur : il doit être aidé. »

Apprendre à dire « non »

Reprenant les souhaits des associations de terrain, le plan ministériel préconise une approche pluridisciplinaire de la problématique, impliquant d'importantes activités de sensibilisation auprès d'acteurs de première ligne que sont les médecins généralistes ou les policiers (voir nos inter-

views). Ce plan réclame aussi la mise en place d'études à différents niveaux. Les données actuellement disponibles en Belgique proviennent surtout d'une enquête menée par l'Université du Limbourg en 1998. Elle rapporte qu'une femme sur sept est victime de violences conjugales en Belgique, un chiffre assez proche de ceux de l'O.M.S au niveau mondial, publié dans un rapport de 2002²⁰. Le rapport avance que rien ne permet de définir avec précision l'homme violent. Le jeune âge, de faibles revenus, voire le niveau d'instruction peuvent être des facteurs à risques, mais la violence repose plutôt sur une conjugaison de facteurs personnels, circonstanciels, sociaux et culturels. « Nous savons que la grossesse est un moment critique », explique Philippe D'hauwe, médecin généraliste. « La femme est alors moins disponible, plus fatiguée et plus fragile. Elle se transforme physiquement. Je ne parle pas automatiquement de risques de violences physiques, mais d'une violence psychologique. Beaucoup plus de femmes qu'on ne le pense subissent alors des remarques injurieuses et en souffrent. Une femme doit apprendre dès le premier glissement à dire « non ». » D'où l'importance de la sensibilisation au respect de l'autre et la canalisation des pulsions agressives dès la toute petite enfance. Toujours selon le document de l'O.M.S, les sociétés qui affichent les plus faibles taux de violence contre leur partenaire sont celles où des sanctions sont prises et où les femmes peuvent se réfugier dans des centres d'accueil ou bénéficient du soutien de leur famille. Une hypothèse relève que la violence sera supérieure dans les sociétés où la condition féminine est en phase transitoire. Lorsque la femme a un faible statut, la violence n'est pas nécessaire pour asseoir l'autorité masculine. En revanche, quand les femmes ont un statut élevé, elles auront assez de pouvoir collectivement pour changer les rôles assignés traditionnellement à chacun des sexes. La violence à l'encontre d'un partenaire atteindrait son paroxysme lorsque les femmes commencent à assumer des rôles non traditionnels ou qu'elles entrent dans le monde du travail.

Une maison de reconstruction

Le Collectif liégeois est une des deux associations wallonnes à disposer d'une maison d'accueil agréée par le département des Affaires sociales de la Région wallonne. Cette maison dont l'adresse doit rester confidentielle est un lieu de vie sécurisé où les femmes et leurs enfants peuvent trouver protection. « Un lieu d'accueil de crise », explique Anne Schumacher, assistante sociale, « un lieu où les femmes se rendent compte qu'elles sont loin d'être seules à être confrontées à la violence conjugale, où elles peuvent se préoccuper de leurs besoins propres de reconstruction pour elles comme pour leurs enfants ». Autour de 150 femmes et autant d'enfants sont hébergés chaque année au refuge de Liège, pour quelques jours ou quelques mois. « Rompre une relation conjugale est toujours difficile. Les femmes conservent longtemps l'espoir du « bonheur partagé » et la volonté de « réussir une vie familiale harmonieuse ». Les dépendances économiques, affectives, sociales sont réelles. Dès lors, les ruptures sont évolutives. Elles se font par étapes successives, faites d'allers-retours avec le domicile. » Certaines études

Maria, 31 ans, pas d'enfants. Elle est au refuge depuis trois semaines. C'est la 5^e fois que les violences de son mari l'envoient dans un refuge. Mais c'est la dernière. Elle ne vivra plus avec lui.

Candy, 52 ans. Elle apprend à reprendre confiance en elle pour redémarrer dans la vie, récupérer ses droits et commencer à travailler. Elle vit avec sa fille de 17 ans qui est très fière de sa mère.

Martine, 29 ans, mère d'un enfant et enceinte du deuxième. Elle est au refuge depuis trois mois. Elle espère sans sortir seule et partir vivre ailleurs avec ses enfants.

Sylvie, 31 ans. Depuis 11 jours, elle est au refuge avec son enfant. Son compagnon a été violent. Avec le bébé aussi. C'est la première fois qu'elle vient au refuge, mais elle se dit qu'elle aurait dû partir de chez elle depuis longtemps.



VIOLENCE CONJUGALE ?

On entend par violence conjugale tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux victimes tels actes d'agression physique (giffes, coups de poing et coups de pied), violence psychologique (recours à l'intimidation, à l'humiliation ou au rabaissement), les rapports sexuels forcés ainsi que les comportements autoritaires ou tyranniques (isoler une personne de sa famille et ses amis, surveiller ses faits et gestes, limiter son accès à toute aide et information).

LES CYCLES DE LA VIOLENCE

- > **PHASE 1.** La tension monte suite à des divergences et entraîne frustration, tensions, menaces chez l'auteur et crainte, peur et anxiété chez la victime
- > **PHASE 2.** Recours à la violence verbale, psychologique, physique ou sexuelle chez l'auteur. Colère, humiliation, tristesse, impuissance, désespoir chez la victime.
- > **PHASE 3.** Après la phase de violence vient l'accalmie. Regrets et déni de la gravité des faits, déresponsabilisation, transfert de la responsabilité chez l'auteur. Responsabilisation, culpabilisation, auto-accusation de la victime.
- > **PHASE 4.** Lune de miel. Tentative de réparation de l'auteur qui cherche à se faire excuser. Promesse du jamais plus. Cadeaux. Reprise de l'espoir chez la victime, effacement du vécu violent, minimisation des faits.

HALTE À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

AMNESTY INTERNATIONAL lance une campagne mondiale soutenue par de nombreuses personnalités (Laurence Bibot, Marka, Émile Mpenza, Pierre Mertens, Jean-Michel Saive, Bernard Tirtiaux, Bernard Focroulle, Marion Hansel, Chantal Ackerman, José Van Dam,...) pour mettre fin à la violence contre les femmes. Amnesty publiera différents rapports durant cette campagne de deux ans. Infos sur www.droits-desfemmes.net ou www.amnestyinternational.be.

témoignent de facteurs constants qui amènent les femmes à fuir : quand la violence devient plus prononcée et fait comprendre que le conjoint ne va pas changer, quand la violence fait sentir ses effets sur les enfants, et quand des personnes proches leur manifestent compréhension et soutien. « Nous commençons par les aider à déculpabiliser car elles se sentent responsables. Il est important de leur apprendre à exprimer et gérer leurs sentiments. Elles ont souvent perdu confiance en elles et en leur capacité à participer à une vie sociale. Nous essayons aussi de les convaincre de déposer plainte pour au moins laisser une trace. »

Des plaintes classées sans suite

Sur ce point, l'attitude pour le moins frileuse de la justice est souvent évoquée. Bien qu'ils disent privilégier l'approche répressive, les tribunaux belges poursuivent et condamnent rarement les auteurs. Les services de police n'enregistraient pas toujours les plaintes et plus de neuf plaintes sur dix seraient classées sans suite par le parquet. Deux études réalisées à vingt ans d'intervalle⁽⁹⁾ ont montré combien la réalité judiciaire est désastreuse pour les victimes de violences conjugales. « La victime a peu d'égards dans le système judiciaire belge », regrette Adeline Fraipont, criminologue au sein de l'association. « Ce que ces femmes attendent, c'est que le partenaire reconnaisse les actes, prenne conscience de leur caractère inacceptable et qu'elles soient reconnues comme victimes par la société. Le classement sans suite de la plupart de leurs plaintes est incompréhensible. »

L'accueil au refuge des enfants sans limite d'âge, par une équipe spécialisée est important. Ils ont besoin de comprendre ce qui est arrivé, pourquoi ils sont arrivés au refuge car, souvent, ils n'y ont pas été préparés. Olivier Gardien, éducateur au refuge nous raconte : « Tous les enfants que nous rencontrons sont victimes directes ou indirectes. Il est important de leur permettre d'exprimer leurs propres sentiments, leur expérience, leur point de vue, leurs questions. On commence par laisser à ces enfants le temps de découvrir cette maison et les personnes qui y vivent. On y va doucement, on respecte leurs besoins, leur rythme, et la loyauté que beaucoup d'entre eux – surtout les plus grands – ont envers leur père. Nous leur expliquons toutefois l'inacceptable de la violence. Nous essayons de créer un lien de confiance. Nous profitons aussi de la vie au refuge pour leur montrer d'autres modes de relations, de comportements : voir un homme changer un nourrisson ou faire la vaisselle les surprend ! »

Retrouver le goût de vivre

Après quelques mois au refuge, la femme victime s'installe dans un appartement. « Une forme de soutien reste nécessaire », reprend Marisa Giancane, « mais une pensionnaire doit se prendre en charge. Nous leur proposons des programmes de réinsertion professionnelle. » Un aspect du travail de l'institution moins connu, mais tout aussi important car une femme pourra trouver là les moyens d'être autonome et de retrouver une identité sociale. Il concerne en priorité les victimes issues de milieux défavorisés car une femme riche ou éduquée aura plus facilement le réflexe et les moyens de se prendre en charge.

La douleur, de part et d'autre

Pour le milieu associatif comme pour les autorités judiciaires, la répression pure et simple à l'encontre des auteurs de violence n'est pas la solution. Si une plainte doit être déposée et si la justice doit faire son travail, l'emprisonnement constitue une sanction souvent négative pour toute la famille. Les associations de terrain apprécient l'émergence de projets, notamment ceux qui sont développés par une autre association liégeoise appelée Praxis. Depuis le milieu des années 90, cette asbl donne la parole aux auteurs de violence, une population qui demande rarement de l'aide. En parlant, l'auteur apprend à mieux saisir les mécanismes qui conduisent aux comportements violents. « Les premiers ateliers s'inscrivaient dans une série de mesures judiciaires alternatives proposées à des personnes concernées par des faits de violence sur l'espace public. Nous avons alors constaté une demande grandissante émanant de personnes interpellées sur la scène privée, et nous y avons répondu. La violence conjugale est devenue une de nos activités essentielles », précise Patrick Fonck, psychologue au sein de cette association.

Un couple où la violence s'installe est un couple où il y a douleur de part et d'autre. « Il ne s'agit pas de comparer la détresse de l'auteur à celle de la victime, mais d'être à l'écoute de gens qui, à leur manière, souffrent. » Un atelier réclame 45 heures de travail, réparties en séances de six journées ou en une vingtaine de séances de deux heures. Il réunit de six à douze participants. Les groupes sont composés de gens contraints par la justice à suivre l'atelier et de volontaires. Une récente campagne de presse à l'intention du grand public en région liégeoise a entraîné une vingtaine d'appels à l'aide émanant de personnes se reconnaissant violentes.

Bruna, 50 ans. Elle a subi plusieurs fois des violences verbales et physiques. Elle vit seule avec son fils de 15 ans.

Morgane, 23 ans. Au refuge depuis un mois, avec son enfant, pour la première fois. Son compagnon qui l'a battue n'est pas le père de l'enfant. « S'il avait touché à mon enfant, je l'aurais tué. » C'est fini, elle ne vivra plus avec lui.

Laetitia, 21 ans. Elle le sait : elle a un très grand manque de confiance en elle et elle est extrêmement timide. Elle retourne vivre chez ses parents.

« UN HOMME VIOLENT N'EST JAMAIS FIER DE SES GESTES. »



Accepter la responsabilité

Les participants sont encadrés par deux psychologues. Ceux-ci offrent à chacun un espace de parole, de réflexion et de responsabilisation. « Nous nous interrogeons sur ce qu'est la violence, sur les représentations du couple, les rôles de chacun ou différentes réalités comme la place de l'alcool⁽¹⁾ au sein de leur relation. » La rencontre, la confrontation, le partage, le soutien et la discussion permettent à l'auteur de comprendre qu'il n'est pas seul à avoir agi de la sorte. « Il existe des points communs entre participants. Si une personne parle, les autres enchaînent. Sauf extrême minorité de cas pervers, un homme violent n'est jamais fier de ses gestes. Les actes de violence sont plutôt présentés comme une manière de se protéger de quelque chose d'intolérable. Comme il m'est insupportable d'entendre l'autre me dire que... ou faire que..., je l'agresse. »

La question centrale reste la responsabilisation. Il est impossible de changer le comportement d'un individu contre son gré. « Chacun doit être acteur de son évolution. Une personne violente reconnaît difficilement sa responsabilité. C'est toujours la faute de l'autre. Nous sommes attentifs aux tentatives de banalisation et de minimisation des faits utilisées par l'auteur, se présentant souvent comme victime de provocations, de l'alcool ou de difficultés financières. Lorsqu'un participant dit : « je suis responsable », un sérieux bout de chemin est fait. On peut alors commencer à croire qu'un avenir est également possible pour lui. »

RENÉ SÉPUL - photos CIGI OLSSON

⁽¹⁾ Collectif contre les Violences familiales et l'Exclusion, 9 rue Sœurs de Hasque, 4000 Liège. / ⁽²⁾ Plan national d'action à l'égard des femmes contenu dans la note de l'État fédéral, cabinet de la Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Politique d'Égalité des chances entre hommes et femmes, Bruxelles (Juin 2002) / ⁽³⁾ Rapport mondial sur la violence et la santé, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Genève 2002. / ⁽⁴⁾ Violences au sein du couple : aspects statistiques et juridiques, Nathalie Kumps, avocat, texte rédigé pour un colloque tenu au Château de Harzé en 2002. / ⁽⁵⁾ 60 % des auteurs de violence sont sous l'influence d'alcool ou de drogue.

Infos pratiques > Quelques associations ont fait de la défense des femmes battues une priorité. Deux adresses : > Liège, **Collectif contre les violences familiales et l'exclusion**, rue Sœurs de Hasque 9, tél. 04 223 45 67, infos sur cvfe@cvfe.be ou www.cvfe.be. > La Louvière, **Collectif pour femmes battues**, tél. 06 421 33 03.

LES POLICIERS FACE À LA RÉALITÉ

L'approche pluridisciplinaire réclamée par le secteur associatif et le plan national porte ses fruits. Acteurs de première ligne, les policiers sont de plus en plus sensibilisés à la violence conjugale. Questions à **Joëlle Van Blaere**, criminologue, assistance sociale, responsable au sein de la police liégeoise de la violence conjugale.

Quelles évolutions depuis le plan national ? Je pense qu'il y a une prise de conscience et une mise en place de projets allant dans le bon sens. Sur Liège, je mène des ateliers d'informations au sein des membres du 101 ; j'en conduirai bientôt d'autres avec les services d'accueil. Nous tenons des ateliers avec les différents intervenants du secteur pour améliorer les pratiques. À Liège, les choses se sont déclenchées avec un assassinat en décembre 2002 et l'interpellation des milieux associatifs. Cette femme en fuite avait été retrouvée par son mari qui

pas toujours déposer une plainte, les structures d'hébergement sont insuffisantes et le parquet ne suit pas automatiquement les plaintes déposées. Il faut que les faits soient très graves ou qu'il y ait accumulation. Quand un policier est appelé plusieurs fois dans un endroit et que la victime lui signale que les plaintes précédentes ont été classées sans suite, il peut être démoralisé. Il ne faut d'autre part pas tout rejeter sur les parquets car les victimes se rétractent également souvent. Après la crise, la femme n'ose pas quitter l'auteur de violence. Une période

« LE POLICIER NE DOIT PAS S'INSCRIRE EN TANT QUE MÉDIATEUR, IL DOIT RÉDIGER UN PROCÈS VERBAL À L'INTENTION DU PROCUREUR ET S'ASSURER DE LA PROTECTION DE LA VICTIME. »

l'a assassinée. La prise de conscience n'a pas arrêté le problème. Sur Liège, trois femmes ont été assassinées en 2003, et une s'en est sortie miraculeusement. Il y a une prise de conscience, mais ce sont toujours les faits divers dramatiques et l'exemple d'autres villes, comme le projet « tolérance zéro » à Anvers, qui font avancer les choses.

Peut-on parler de changement d'attitude ? Les policiers n'étaient pas tolérants envers la violence conjugale, méconnaissants de cette réalité. Les ateliers nous permettent de faire comprendre à nos membres qu'ils doivent changer d'attitude. En cas d'appels 101 pour cause de violence conjugale, le policier ne doit pas s'inscrire en tant que médiateur, il doit rédiger un procès verbal à l'intention du procureur et s'assurer de la protection de la victime. Il doit l'écouter, prendre son témoignage, relever les traces de coups ou de dispute. C'est au procureur, ensuite, à poursuivre ou non. Leur travail n'est pas toujours facile. La victime ne veut

de lune de miel s'installer, et le couple, main dans la main, s'en va devant le juge minimiser les faits.

Un changement de conscience ? Depuis 2002, à Liège, les chiffres d'appels au 101 pour faits de violence conjugale sont relativement constants, autour de 400 appels l'année. Ces chiffres sont en-deçà des réalités car une femme appelle rarement au secours la première fois. Environ 2% des appels sont masculins; une majorité émane de couples homosexuels. Je confirme néanmoins la prise de conscience. Nous sommes impressionnés par l'opération « Tolérance zéro » appliquée à Anvers. Toute plainte y est traitée et suivie. Il y a toujours convocation devant un juge et arrestation si celui-ci la juge nécessaire. Il s'agit ici de lutter contre le sentiment d'impunité et de dépasser les souhaits de la victime lorsqu'elle se rétracte ou pardonne les faits. Cela ne veut pas dire que l'on veut mettre tout le monde en prison. Différentes pistes pour le suivi existent.

Sonia, 28 ans. Elle vient d'arriver pour la deuxième fois au refuge avec deux enfants. Elle est enceinte du troisième.

Myriam, 39 ans. Mère de 5 enfants (18, 15, 9, 7 et 6 ans), elle a connu la violence familiale durant son enfance avec un père alcoolique et violent. Son premier mari était aussi très violent.

Fabienne, 37 ans. Elle a subi une violence verbale pendant de longues années, violence qui lui a fait perdre toute confiance en elle. Aujourd'hui elle vit seule avec ses trois enfants.

24H D'APPELS SUR LE 04 223 45 67



LES MÉDECINS, ACTEURS DE PRÉVENTION

Dans le cadre d'un projet subventionné par le Ministère Wallon des Affaires Sociales, un groupe de travail réunissant médecins et acteurs de terrain a été créé pour élaborer un outil de sensibilisation et de prévention. **Philippe D'hauwe**, médecin généraliste et psychothérapeute en a fait partie. Rencontre.



Quels enseignements tirez-vous de ce projet ? Il traduit une prise de conscience et une volonté de changer les choses. Les médecins généralistes sont des acteurs de première ligne, mais ils ne sont guère formés pour déceler la violence conjugale. On sait que deux femmes sur trois ne consultent pas après un acte de violence. Proches des familles, nous pouvons en consultations poser des questions qui pourraient nous aiguiller. D'autre part, on sait aussi que les

la rédaction de nos certificats afin qu'ils soient recevables au niveau judiciaire. Nous devons prendre de la distance et nous limiter aux faits, ne pas ajouter d'impressions personnelles. Nous devons apprendre à être témoins.

Quel peut être le rôle du généraliste ? Le rôle du généraliste n'est pas de porter un jugement, mais de rappeler que certains actes ou jugements sont intolérables. Ce n'est pas à lui à agir auprès de l'auteur, sauf s'il y a demande ou danger. Notre première action est d'amener une victime à

« DERRIÈRE UNE ANXIÉTÉ CHRONIQUE, UNE DÉPRESSION, UNE CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL OU DE PSYCHOTROPES, SE CACHENT SOUVENT DES PROBLÈMES DE VIOLENCE CONJUGALE. »

femmes victimes de violence recourent davantage à des consultations de médecine générale, des consultations psychiatriques ou aux services d'urgence que les autres, mais n'ont pas été « repérées ». Depuis que je suis plus sensible et mieux informé, je suis plus attentif et à même de comprendre que derrière une anxiété chronique, une dépression, une consommation abusive d'alcool ou de psychotropes, se cachent peut-être des problèmes de violence conjugale. J'ai appris à inclure les aspects préventifs de la question. Je sais aussi qu'il y a des périodes de la vie qui sont plus critiques que d'autres.

Que peut-on améliorer ? Je rêve d'une plate-forme où les différents acteurs – médicaux, psychosociaux et judiciaires – pourraient se rencontrer, partager et confronter leur travail. Nous, médecins, devons encore améliorer notre dialogue avec le monde judiciaire. Nous manquons de retours. Nous devons aussi apprendre à poser certains actes correctement. Notre position est délicate car nous sommes souvent médecin de l'auteur et de la victime. Nous sommes tenus, d'une part, au secret médical, et, de l'autre, obligés de dénoncer en cas de violences soutenues. Notre position doit être clarifiée. Techniquement, des progrès peuvent également être réalisés dans le cadre de

prendre conscience de l'inacceptable, mais nous devons aussi garder la confiance des deux personnes que nous soignons. Dans les cas de violence conjugale, deux êtres souffrent. Je suis content de voir que des structures d'aide pour les auteurs se développent. Il faut soigner l'auteur quand c'est possible, soigner les enfants victimes et témoins du climat de violence. Il faut écouter et protéger la victime, mais aussi essayer de comprendre les liens dans lesquels ces gens ont pu vivre ensemble. Ces liens expliquent souvent les allers et retours des victimes qui quittent le foyer et souvent y reviennent à plusieurs reprises. Il faut continuer à soutenir la victime même si elle choisit de rester dans ce foyer parce qu'elle n'est pas prête à quitter son conjoint. Je suis encore convaincu que le gros travail doit aussi s'opérer dès la plus petite enfance, à un niveau préventif. Quand je vois parfois comment on s'occupe d'un tout-petit qui appelle à l'aide, quand je vois le manque d'attention à la souffrance, aux besoins profonds, j'ai des craintes pour le futur. C'est dans l'enfance que se prépare un devenir de violence, devenir de victime ou d'auteur. Comment imaginer qu'un être qui n'a pas été entendu puisse un jour entendre l'autre ou se faire entendre ?

propos recueillis par RENÉ SÉPUL - photos CICI OLSSON

- 3H >** Une femme hébergée dans un appartement appelle car une pensionnaire, enceinte, se plaint de douleurs au ventre. Discussion. Appel d'une ambulance.
- 5H >** Dame en situation de crise. Battue pendant la nuit. Gérante d'une surface de distribution. Longue Discussion. Comment travailler demain ? Demande d'informations sur nos services. Proposition de rendez-vous.
- 8H15 >** Femme en crise qui demande qu'on la rappelle sur son GSM
- 9H10 >** Un CPAS appelle à propos de la situation d'une dame que nous hébergeons.
- 9 À 10H >** Plusieurs appels concernant un cas d'hospitalisation. Appel des services médicaux et de la police sur procédure à suivre.
- 10H >** Demande d'hébergement d'une femme hospitalisée pour coups. Ne veut plus rentrer chez elle. Pas de place chez nous. Que faire ?
- 10H35 >** Un service local appelle pour une demande d'hébergement.
- 10H45 >** Un CPAS pour femme hébergée.
- 10H50 >** Un bureau de police pour conseils.
- 11H >** Une ancienne qui aimerait avoir un rendez-vous pour parler de ce qu'elle vit aujourd'hui.
- 11H10 >** Un avocat pour un hébergement. Besoin de renseignements pour dossier.
- 11H20 >** Une dame en crise pour hébergement pour elle et son enfant.
- 11H30 >** Un service social pour informations sur notre fonctionnement.
- 12H >** La police de ... pour une femme hébergée chez nous qui doit être entendue.
- 12H30 >** Un CPAS qui propose une place de concierge pour une personne hébergée.
- 13H >** Demande d'informations pour l'équipe enfants.
- 14H >** Demande de renseignements par une femme victime de violence qui veut se séparer et entamer une procédure en justice de paix.
- 14H15 >** Offre pour habits et lits d'enfants.
- 14H20 >** Renseignements demandés pour démarche juridique.
- 14H30 >** Intervenante sociale pour demande d'informations sur prise en charge.
- 14H30 À 15H15 >** Récit d'une dame au bout du rouleau.
- 15H20 >** Association culturelle qui invite nos hébergées à un spectacle.
- 15H40 >** Justice de paix pour infos sur personne hébergée.
- 15H45 >** Nouvel appel d'une dame pour soutien. Rendez-vous fixé au lendemain 9h.
- 16H >** Demande de renseignements.
- 16H30 >** Demande de renseignements.
- 16H40 >** Appel d'une victime.
- 16H55 >** Même appel, femme en crise.
- 17H >** Prise en charge de cette femme, menée à hôpital.
- 17H10 >** Demande de renseignements juridiques. Femme médecin. Son mari a pétié les plombs. Elle ne sait pas quoi faire. Première fois. Veut tout de même porter plainte. Lui accepte de se faire soigner.
- 17H25 >** Future stagiaire.
- 18H20 >** Institutrice qui héberge enfants de femme emmenée à l'hôpital. Organisation.
- 19H15 >** Une femme au bout du rouleau.
- 20H20 >** Une ancienne qui veut dire bonjour et parler un peu.
- 20H30 >** Un médecin pour renseignements sur une patiente à lui, victime. Que faire ?
- 21H35 >** Une adolescente. Infos sur nous.
- 23H30 >** Une femme dépressive qui a besoin de parler.